

Le 25 septembre 2017

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D’EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D’HOWARD

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard tenue à la bibliothèque municipale, au 1881, chemin du Village, le lundi 25 septembre 2017, à 18 h, sous la présidence de Madame la Mairesse suppléante Chantal Valois, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers Marjorie Bourbeau, Monique Richard, Mathieu Harkins et Pierre Roy. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Nathalie Deblois, adjointe à la direction et responsable des communications sont également présents.

Il sera pris en considération, les sujets suivants:

- 1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
- 2. Confirmation de la notification de l’avis de convocation
- 3. Acceptation de l’ordre du jour
- 4. Octroi du contrat de réfection de la chaussée et du drainage des montées d’Argenteuil et du Bois-Franc
- 5. Période de questions et commentaires relatifs à l’ordre du jour
- 6. Levée de l’assemblée

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, Madame la Mairesse suppléante Chantal Valois ouvre la présente assemblée à 18 h 04.

2. Confirmation de la notification de l’avis de convocation

L’avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec le 20 septembre 2017.

3. Acceptation de l’ordre du jour

Il est proposé par le conseiller : Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère : Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement :

QUE l’ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Octroi du contrat de réfection de la chaussée et du drainage des montées d’Argenteuil et du Bois-Franc

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite améliorer l’état général de son réseau routier;

ATTENDU QUE la montée du Bois-Franc (900 m) dans le secteur du lac Cusson et la montée d’Argenteuil (1.6 km) aux abords du lac Vingt-Sous comportent des tronçons avec un très faible indice de confort au roulement;

Résolution
2017-09-258
Acceptation de
l’ordre du jour

Résolution
2017-09-259
Octroi réfection
montées
d’Argenteuil et
du Bois-Franc

ATTENDU QUE la Municipalité a mandaté la firme SM par la résolution no 2017-06-15, le 9 juin dernier, pour l’élaboration des plans et devis nécessaires à la réalisation des travaux de remise en état de la chaussée et du drainage;

ATTENDU QUE la Municipalité a ajusté la longueur des tronçons pour optimiser l’enveloppe budgétaire de chacun de ces 2 chemins;

ATTENDU QUE la Municipalité financera les travaux de la manière suivante :

- Pour la montée du Bois-Franc, à même le règlement d’emprunt no 761 adopté en 2013, dans le budget d’opération « entretien des chemins, pierre et gravier » et grâce à une subvention du MTQ;
- La montée d’Argenteuil sera financée à même le nouveau règlement d’emprunt no 829, approuvé le 22 août dernier par le MAMOT, pour un montant maximum de 448 500 \$ dont 75 % doit être subventionné par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports (MTQ).

La Municipalité est cependant toujours en attente de la confirmation du montant de la subvention qui lui sera accordée, ce qui pourrait retarder l’exécution ou l’annulation des travaux, concernant ce tronçon de chemin, en cas de dépassement du budget prévu lié à la part contributive de la Municipalité;

ATTENDU QUE l’addenda no 1 de l’appel d’offres permet à la Municipalité de modifier les quantités selon le budget disponible et le montant de la soumission et/ou d’annuler un tronçon de chemin en cas de dépassement du budget;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a procédé par appel d’offres public sur SEAO et dans le journal L’Accès du 23 août au 7 septembre 2017 sous le numéro TP2017-14 pour « Réfection de chaussée et du drainage des montées d’Argenteuil et du Bois-Franc »;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées et que les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Argenteuil	Bois-Franc	Total sans taxe	Conformité
Uniroc Construction Inc	327 991,80 \$	219 774,60 \$	547 766,40 \$	O
Pavage Multipro Inc.	347 395,80 \$	211 811,30 \$	559 207,10 \$	O

ATTENDU QUE, suite à l’analyse des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux de réfection de chaussée et drainage pour les montées d’Argenteuil et du Bois-Franc est *Uniroc construction inc.* pour un montant de 547 766.40 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller :
appuyé par la conseillère :
et résolu unanimement;

Pierre Roy
Marjorie Bourbeau

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard octroie le contrat de réfection de chaussée et drainage pour les montées d’Argenteuil et du Bois-Franc à Uniroc Construction inc. pour un montant de 547 766,40 \$, plus les taxes applicables, sous réserve de l’accomplissement des conditions suivantes concernant les travaux du tronçon de la montée d’Argenteuil :

- L’obtention de la subvention de l’ordre 75 % de la valeur de ces travaux en lien avec le budget déterminé et le financement obtenu;
- Et/ou en cas de l’obtention d’une subvention moindre;
- L’entrée en vigueur d’un règlement d’emprunt modifiant le règlement no 829 au

besoin;

ET QUE le directeur des travaux publics et de l'ingénierie, le chargé de projets ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation complète de ce mandat.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux codes budgétaires 22-300-00-761 (règlement d'emprunt) pour un maximum de 158 000 \$, 02-320-00-624 (pierre et gravier) pour un maximum de 52 800 \$ et 22-300-00-829 (règlement d'emprunt) afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 5 octobre 2017

ADOPTÉE

5. Période de questions relatives à l'ordre du jour.

6. Levée de la séance

Résolution
2017-09-260

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère :
appuyé par la conseillère :
et résolu unanimement :

Monique Richard
Marjorie Bourbeau

QUE cette assemblée soit levée à 18 h 10

ADOPTÉE

Chantal Valois
Mairesse suppléante

Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésorier